



Règlement du Concours – Le Kids Challenge d’Eneco

Article 1 : Organisation du Concours et encadrement

Eneco Belgium SA, dont le siège social se trouve Battelsesteenweg 455i, 2800 Mechelen et le numéro BCE est 0683.948.879, (ci-après « **Eneco** ») organise un Concours « **Le Kids Challenge d’Eneco** » (ci-après « **le Concours** »).

Ce règlement du Concours, ainsi que les questions et réponses, fixent les modalités et conditions du Concours. Ce règlement du Concours est également disponible sur la page web du Concours. Aucune communication écrite ni téléphonique ne sera échangée concernant le déroulement du Concours et la désignation des gagnants.

La participation au Concours implique pour le participant d’approuver ce règlement du Concours, inconditionnellement et sans réserve, ainsi que de toute décision qu’Eneco prendrait dans ce contexte. Le non-respect du présent règlement par le participant peut entraîner l’invalidation de sa participation et, le cas échéant, l’obligation de restituer le prix octroyé.

Le Concours ne peut pas être considéré comme un jeu de hasard dans le sens de l'article 2, 1° de la loi belge du 7 mai 1999 relative aux jeux de hasard, aux établissements de jeux de hasard et à la protection des joueurs.

Art. 2 : Conditions de participation

Vous devez être client Eneco pour pouvoir inscrire les enfants. Ce Concours est uniquement destiné aux enfants de moins de 12 ans. Par client Eneco, maximum 5 enfants peuvent participer. Afin de participer, les enfants doivent introduire votre adresse e-mail lorsqu’ils téléchargeront leurs photos.

Les enfants participants ne pourront gagner un prix que si vous êtes encore client Eneco à la date du 15/08/2020.

Art. 3 : Durée du Concours

Ce Concours se déroulera du 07/07/2020 (10h00) au 02/08/2020 (23h59). Le Concours durera 4 semaines et chaque semaine, 2 challenges seront proposés, auxquels vous pourrez participer.

Eneco se réserve le droit, si les circonstances l’exigent, de prolonger, de suspendre ou d’interrompre le présent Concours dans son état actuel et ce, à tout moment et sans préavis.

Eneco se réserve également le droit d’apporter des modifications au règlement du Concours.

La responsabilité d’Eneco ne pourra être engagée de ce fait. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l’objet d’une information préalable par tous les canaux appropriés.

Art. 4 : Comment participer au Concours ?

Les clients Eneco qui se sont enregistrés via le mail reçu durant la semaine du 22/06/2020, recevront chaque semaine pendant toute la durée du Concours un e-mail leur permettant de participer aux Concours de la semaine, avec un lien vers la page web du Concours.

Chaque semaine, 2 challenges seront proposés, auxquels vous pourrez participer. Pour participer, vous devrez télécharger une photo de chacun des 2 challenges hebdomadaires sur la page web du Concours. Vous pourrez participer chaque semaine. Vous avez participé aux 8 challenges et téléchargé 8 photos via le site web du Concours ? Dans ce cas, vous avez une chance de gagner le premier prix.

Art. 5 : Comment gagner ce Concours ?

Pour avoir une chance de gagner l'un des prix hebdomadaires, vous devez télécharger une photo de chacun des deux challenges sur la page web du Concours. Vous pourrez participer chaque semaine. Les gagnants de la semaine seront choisis au hasard.

Pour avoir une chance de gagner le premier prix, vous devez avoir participé aux 8 challenges et avoir téléchargé 8 photos sur la page web du Concours. En cas d'ex aequo, un jury impartial d'Eneco désignera le gagnant principal, celui qui aura envoyé les meilleures photos. Vous pourrez consulter les noms des gagnants du Concours chaque semaine.

Les gagnants de la semaine seront informés personnellement par e-mail de leurs prix, et ce au plus tard avant le 5 août 2020. Le gagnant principal sera également informé personnellement par e-mail de son prix, et ce au plus tard avant le 20 août 2020.

Art. 6 : Les prix

Il y a 21 prix à gagner au total.

Il y a **1 premier prix** à gagner :

1 x 1 séjour dans un eco-lodge de camping dans les grottes de Han.

Il y a **20 prix hebdomadaires** à gagner :

5 x 1 casque Pogs + 5 x 4 tickets pour Plopsaland Le Panne

5 x 1 jeu Kubb + 5 x 4 tickets pour Plopsaland Le Panne

5 x 1 set de badminton + 5 x 4 tickets pour Plopsaland Le Panne

5 x 1 tente de camping en carton + 5 x 4 tickets pour Plopsaland Le Panne

Il ne sera pas possible d'échanger le prix contre un autre prix ou de l'argent.

En cas de force majeure, Eneco se réserve le droit de remplacer le prix annoncé par un autre prix. Dans ce cas, le gagnant ne pourra pas revendiquer une quelconque compensation autre que le nouveau prix offert (dont la valeur sera identique au prix mentionné ici).

Tout prix sera attribué sous réserve d'un contrôle d'identité conforme à l'identité reprise sur le formulaire de participation et sur une pièce d'identité officielle. Le prix est strictement personnel et ne peut pas être transmis à des tiers sans l'autorisation écrite explicite d'Eneco.

Le prix ne pourra pas être cumulé avec d'autres actions/réductions d'Eneco.

Eneco se chargera de remettre les prix. Cependant, Eneco décline toute responsabilité pour la garantie ou le service après-vente des prix octroyés. C'est le fournisseur des prix qui se charge de la garantie et/ou du service après-vente des prix octroyés.

Art. 7 : Suis-je dans l'obligation de compléter mes données personnelles ?

Les informations personnelles concernant les participants au présent Concours sont traitées électroniquement. Ces informations comprennent : nom, prénom, e-mail, numéro de téléphone et adresse où les prix peuvent être envoyés.

Les données à caractère personnel que l'organisateur collecte sur les participants ou à la suite de leur participation sont soumises à la législation relative à la confidentialité.

Il est clairement établi que la communication et le traitement de cette information sont nécessaires pour participer au Concours ; un refus de communiquer ces données mènera à un abandon du Concours et du prix à remporter.

Eneco est le destinataire de ces informations à caractère personnel. Les participants donnent leur consentement à Eneco, s'ils gagnent, pour que leurs informations (photo et/ou nom) puissent être publiées pendant 12 mois à partir de la fin du Concours dans le cadre de la publicité ou de la promotion associée au présent Concours, sans que cela leur donne droit à un dédommagement ou à tout autre avantage lié à l'octroi du prix au gagnant.

La participation au présent Concours et le consentement direct ou indirect donné pour l'acceptation d'un prix impliquent l'acceptation inconditionnelle de la collecte, de l'enregistrement et de la conservation des données personnelles, nécessaires à la gestion des Concours.

Le participant peut s'opposer par écrit à l'utilisation de ses données à caractère personnel par Eneco. Cette demande de consultation et/ou de correction doit être envoyée par courrier contenant une copie du recto de la carte d'identité. Le courrier doit être adressé à Eneco (Eneco Belgium SA, Battelsteeweg 455i, 2800 Mechelen).

Les photos des participants, avec leur nom (prénom + initiale du nom de famille), seront publiées sur la page web du Concours. Ces photos pourront aussi être utilisées sur d'autres canaux d'Eneco après la fin du Concours.

Art. 8 : Responsabilité

La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, à savoir pour ce qui concerne les prestations techniques, le risque d'interruption et, plus généralement, les risques inhérents à tout connexion et à tout transfert via l'internet, l'absence de protection de certaines données contre les éventuels détournements et les risques de contamination par des virus éventuels sur le réseau. Sauf faute grave ou intentionnelle ni l'Organisateur, ni son personnel, ni les tiers auxquels il est fait appel dans le cadre du Concours ne peuvent être tenus pour responsables, notamment : des problèmes de transmission par internet, du dysfonctionnement d'internet ou des logiciels utilisés ; des conséquences des virus, bugs, anomalies, défauts techniques ; de n'importe quel défaut technique, matériel et logiciel.

Eneco décline toute responsabilité pour tout dommage direct ou indirect consécutif à une interruption, à n'importe quel dysfonctionnement, l'exclusion de participants ou la fin du Concours, pour quelque raison que ce soit. Il en va de même pour tout dommage direct ou indirect qui découlerait d'une connexion avec le site. Chaque participant doit prendre toutes les mesures requises pour protéger ses propres données et logiciels sur son ordinateur contre tout dommage.

Eneco ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages liés au présent Concours, quelle que soit leur nature. Eneco n'accepte aucune responsabilité pour les dommages que le gagnant pourrait subir en lien avec l'utilisation ou la consommation du prix.

Comme le Concours est entièrement gratuit et sans obligation d'achat, la responsabilité d'Eneco se limite en tout cas à une somme forfaitaire entre € 1 et la valeur commerciale moyenne du prix dans ce Concours.

Eneco n'est pas responsable des éventuels manquements liés à l'intervention des facteurs ou livreurs de paquets (notamment des retards, dommages, grèves, pertes, etc.).

Art. 9 : Dispositions générales

Toute réclamation relative au Concours doit être envoyée par courrier recommandé à Eneco dans les 8 jours suivant la proclamation des gagnants. Ce courrier recommandé doit être adressé à « Eneco Belgium SA, Battelsesteenweg 455i, 2800 Mechelen ». Après ce délai, chaque réclamation sera considérée comme non valable et non existante.

Tout litige qui ne pourrait pas être réglé à l'amiable par Eneco sera soumis au jugement des tribunaux compétents à Anvers, arrondissement de Malines. Le droit belge s'applique au présent règlement du Concours.

Toute annulation d'une clause ou d'une partie d'une clause n'entraînera pas la caducité du présent règlement du Concours. Les autres clauses ou dispositions restent en vigueur, applicables et exécutoires pour les participants.

Le Concours se déroule sous la surveillance d'Eneco Belgium SA.

En participant à ce Concours, les concurrents acceptent sans réserve tous les points du règlement, ainsi que toute décision qu'Eneco devrait prendre. Aucun recours n'est possible contre sa décision.

Si une ou plusieurs conditions du présent règlement du Concours ne sont pas (complètement) remplies, Eneco se réserve le droit de ne pas octroyer le prix au participant concerné.

Eneco se réserve le droit de vérifier que le règlement est respecté, et d'exclure tout participant ayant fraudé. Eneco se réserve également le droit, en cas de suspicion de tentative de fraude d'un participant, d'exclure le participant concerné.

Les cas non prévus dans ce règlement seront étudiés par Eneco. Les décisions d'Eneco seront irrévocables.